



Master Droit notarial, immobilier et du patrimoine

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit notarial, immobilier et du patrimoine. 2015, Centre universitaire Jean-Francois Champollion - CUFR. hceres-02041266

HAL Id: hceres-02041266

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041266>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit notarial, immobilier et du patrimoine

- Université Centre Universitaire Jean-François Champollion – CUFR,
Université Toulouse 1 Capitole - UT1 (déposant)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sociétés, patrimoines, cultures

Établissement déposant : Centre Universitaire Jean-François Champollion – CUFR, Université Toulouse III – Paul Sabatier – UPS (déposant)

Établissement(s) cohabilité(s) :

La mention de master *Droit notarial, immobilier et du patrimoine* est assurée par le Centre universitaire de formations et de recherches (CUFR) Champollion à Albi.

Quant à sa structure, elle repose sur une année de master (M1), organisée en un parcours unique, sans option, avec des enseignements de « tronc commun », et d'autres plus spécialisés. Si, par le passé, une deuxième année de master a existé, elle a depuis disparu ; les étudiants peuvent poursuivre en deuxième année de master dans un autre établissement. Cette formation a pour objectif de préparer les étudiants aux métiers du notariat et de la gestion de patrimoine.

Cette formation accueille des étudiants en formation initiale ou en formation continue, titulaires principalement d'une licence en droit. Elle est intégrée dans le champ de formations *Société, patrimoines, cultures*.

Avis du comité d'experts

L'intitulé de la formation (Droit notarial, immobilier et patrimoine) est clair, même si l'on perçoit mal l'intérêt d'ajouter le terme « patrimoine ». L'objectif de la formation est également clair et en adéquation avec son intitulé. Toutefois, s'agissant des différents enseignements, la présence de certains d'eux pour le moins étonne. La formation est composée d'enseignements rencontrés classiquement dans une formation de droit notarial (même si certains enseignements propres au droit notarial et immobilier manquent), et d'autres, en revanche, non ; ainsi certains cours se rattachent-ils davantage soit à une mention de droit des affaires - par exemple le droit des procédures collectives - soit à une formation plus « généraliste » - par exemple les contrats spéciaux. En cela, apparaît un décalage entre l'objectif affiché et le contenu des enseignements, ce qui nuit à sa lisibilité.

Cette formation ne comprend plus qu'une seule année de master (M1) ; la spécialité de M2 a disparu sans que l'on en connaisse les raisons. Ce faisant, les étudiants ne se voient pas offrir un parcours complet menant à la profession de notaire ou de gestionnaire de patrimoine.

Quant au positionnement de cette formation, cette dernière, tout d'abord, est identique à celle de Toulouse. Elle n'a donc pas d'identité propre, ce qui pourtant aurait pu être possible au regard de son champ de rattachement (Sociétés, patrimoines, cultures), sachant que la formation de Toulouse appartient, elle, à un champ de formations différent. La question de la pertinence de cette formation se pose. Ensuite, il n'est pas fait état d'un environnement économique (dans les domaines du notariat et de la gestion de patrimoine) singulier qui expliquerait la nécessité d'une formation locale. La seule raison invoquée est celle d'une « formation de proximité » pour des étudiants aux ressources modestes. Pour autant, cette explication peine à convaincre car l'étudiant qui entend poursuivre en deuxième année de master (voire intégrer le Diplôme supérieur du notariat) est contraint de quitter Albi ; alors pourquoi pas après la Licence ?

Les enseignants sont membres d'un « groupe de recherches et d'études juridiques d'Albi » (GREJA) créé en 2011, lequel est une implantation locale d'un des centres de recherche de Toulouse. L'adossement à la recherche n'apparaît pas être une préoccupation.

L'équipe pédagogique est composée de 8 enseignants (professeur ou maître de conférences) et de 7 « professionnels » non universitaires (notaire, généalogiste, etc.). Un lien est ainsi établi entre l'objectif de la formation et les intervenants non universitaires. Néanmoins, le volume horaire global des enseignements pratiques utiles pour former de futurs professionnels est faible ; il est de 30h annuel (par exemple, une conférence de 4,5 heures animée par un notaire, du reste sur un thème non précisé ; ou encore une conférence de 4,5 heures animée par un généalogiste). En définitive, le ratio universitaire/non universitaire est important, mais il ne reçoit pas une réelle traduction en termes d'enseignements.

L'attractivité de cette formation est modeste : elle a accueilli ces deux dernières années en moyenne 33 étudiants, dont l'origine n'est pas indiquée.

Le pilotage réel à l'échelle de cette formation est incertain. Certes, il y a une équipe pédagogique (sans représentation des étudiants) ; mais elle est peu réunie (sans que l'on sache vraiment si c'est une fois ou deux fois par an) et aucun bilan d'activité n'est de surcroît fourni. Par ailleurs, si un comité de perfectionnement a été institué à l'échelle de la mention, il n'est pas possible d'apprécier la réalité de son action car aucune donnée n'est communiquée. Dans le prolongement, si un dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants existe, son efficacité est douteuse car certains membres de l'équipe pédagogique sont peu investis (voire convaincus), est-il écrit. A cela s'ajoute l'absence de suivi des étudiants au niveau de la formation : aucune donnée (quantitative et qualitative) disponible relativement au devenir des étudiants, au taux d'abandon, de réussite, au nombre d'inscrits en deuxième année de master... Le dossier est trop peu renseigné (l'Annexe descriptive ne l'est pas non plus).

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La place de la recherche ne semble pas être une préoccupation ; le dossier est, en effet, presque muet sur ce point. Il est simplement mentionné qu'un groupe de recherche (sans label), qui est une implantation locale d'un centre toulousain, a été constitué.
Place de la professionnalisation	La place de la professionnalisation n'est pas négligée. On relève également l'organisation de rencontres avec des professionnels (sous forme d'ateliers - recrutement, aide à la rédaction de <i>curriculum vitae</i> , création d'entreprise). Ces rencontres sont pertinentes en termes de professionnalisation. Il n'est pas indiqué de méthodes pédagogiques (études de cas, exercices de liquidation de successions, etc.) favorisant la professionnalisation, ce qui est étonnant.
Place des projets et stages	Le dossier est peu renseigné, incomplet. Un stage est prévu, mais sa durée n'est pas mentionnée. Il est regrettable que l'on ne dispose d'aucune information sur le tissu local (notaires, gestionnaires de patrimoine) susceptible d'accueillir 30 étudiants. Aucun membre de l'équipe pédagogique n'accompagne les étudiants dans leur démarche de recherche d'un stage ; c'est au bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de les aider (aucun bilan n'est fourni). Le suivi des stages ne semble pas assuré non plus au niveau de la formation. L'étudiant rédige un rapport et le soutient oralement, sans que l'on en sache plus.
Place de l'international	La place de l'international n'est pas présentée comme une préoccupation. Il est vrai qu'une formation qui prépare au métier de notaire ou de gestionnaire de patrimoine est classiquement peu intéressée par « l'international ». Un partenariat avec les universités d'Abidjan et de Dakar existe. On n'ignore si cette formation accueille effectivement des étudiants africains, en sachant que la profession de notaire n'est pas accessible à certains étudiants étrangers.

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Cette rubrique est peu renseignée : par exemple, s'agissant de la rubrique aide à la réussite, il est écrit dans le dossier : « en fonction des cas ».</p> <p>Il est fait état d'un dispositif pertinent qui concerne certains étudiants (formation continue, étudiants handicapés et sportifs de haut niveau) : ils peuvent bénéficier d'un contrat d'études personnalisé. Il est regrettable que l'on ne dispose pas d'un bilan propre à cette formation.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignements sont classiques : « cours magistraux et/ou travaux dirigés ». La place du numérique apparaît développée ; par exemple, les étudiants reçoivent une formation portant sur « les revues numériques, les logiciels de gestion du patrimoine ». Mais l'on manque d'explications sur ce qui est concrètement réalisé.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>La méthode d'évaluation est classique (écrits/oraux ; validation par compensation et par capitalisation). Une session de rattrapage est prévue, mais elle n'est offerte qu'aux étudiants ayant obtenu une moyenne de 8 sur 20. Ce dispositif est commun aux différentes mentions.</p> <p>Le nombre de crédits affecté par unité d'enseignement (UE) est de 3 ou 6. On ignore pourquoi une UE a été dotée de 3 crédits et une autre de 6 ; aucun critère n'apparaît (volume horaire, importance de l'enseignement, etc.).</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier est peu renseigné sur ce point. Il est dit que le faible effectif permet un échange régulier (informel) avec les enseignants, et que les étudiants sont régulièrement (sans autres précisions) notés dans le cadre des travaux dirigés. Le faible effectif aurait pu permettre un suivi plus précis.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Un dispositif général est présenté, lequel repose sur les enquêtes réalisées par l'observatoire de la vie étudiante (OVEIP).</p> <p>Ce dispositif général est en lui-même pertinent. Mais les résultats propres à ce master ne sont pas du tout mentionnés. Aucune donnée de nature quantitative ou qualitative n'est fournie.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Un conseil de perfectionnement a été mis en place à l'échelle de cette formation ; mais aucun bilan n'a été communiqué.</p> <p>Un dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants existe : deux questionnaires (l'un général sur la formation, l'autre plus spécifique portant sur certains enseignements particuliers) sont envoyés par email à chaque étudiant, à chaque fin de semestre ; ceux-ci sont « stimulés » pour y répondre (par voie d'affichage, par les élus étudiants, par les membres de l'équipe pédagogique), et les résultats sont transmis au responsable du diplôme et intégré (ce qui est original) dans un « tableau bord » utile pour mesurer la performance de la formation. Mais il est peu efficace au niveau de cette formation : faible taux de réponse - 25 %- aux questionnaires ; investissement insuffisant de l'équipe pédagogique. Par ailleurs, aucun bilan n'est présenté.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points faibles :

- Une absence d'identité propre au regard de la formation du même nom implantée à Toulouse.
- Un positionnement dans son environnement socio-économique peu évident.

- Une formation limitée à une seule année.
- Une lisibilité incertaine en ce que cette formation intègre des enseignements pas nécessairement en lien avec son objectif, voire qui vont à la fois au-delà et en deçà de ce qui est classiquement attendu d'un master de droit notarial, immobilier.
- Un pilotage au niveau de la formation incertain.
- De nombreuses données quantitatives et qualitatives manquent (sur le devenir des étudiants...).

Conclusions :

Autant la pertinence de cette formation pouvait être soutenue lorsque la mention était composée d'une première année de master et d'une deuxième année en alternance. Autant la disparition de cette deuxième année invite à réfléchir à la pertinence de cette formation. L'argument avancé - formations de proximité - peut ne pas sembler convaincant dès lors que les étudiants qui entendent poursuivre leurs études devront quitter Albi. Une réflexion sur l'existence de la formation pourrait être menée.

Observations de l'établissement

La Directrice,

Au Directeur de la Section des
Formations et diplômes

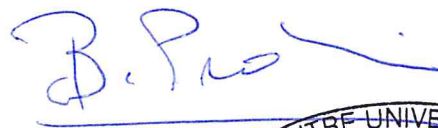
HCERES

Objet : observations rapports HCERES des formations du CUFR Champollion

Monsieur le Directeur,

Suite aux rapports d'évaluations des formations du CUFR Champollion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste exhaustive des formations n'appelant pas d'observations de la part de l'établissement.

La Directrice,



Brigitte Pradin



PJ : Annexe Liste des diplômes sans observations.

ANNEXE : Liste des diplômes sans observations

LICENCES

Licence LLCER - S3LI160011088-011329-RT

Licence Lettres Modernes S3LI160011082-010769-RT

Licence Droit - S3LI160011068-010948-RT

Licence AES - S3LI160011080-010946-RT

Licence Histoire - S3LI160011081-010029-RT

Licence Informatique - S3LI160011089-010256-RT

Licence Mathématiques - S3LI160011090-010259-RT

Licence STAPS - S3LI160011092-011279-RT

LICENCES PROFESSIONNELLES

Licence professionnelle EPRE - S3LP160011072-010226-RT

Licence professionnelle 3M - S3LP160011075-010239-RT

Licence professionnelle CGPI - S3LP160011076-010241-RT

Licence professionnelle DCFO - S3LP160011077-010243-RT

Licence professionnelle EBD - S3LP160011078-010247-RT

Licence professionnelle GCPISH - S3LP160011079-010249-RT

MASTERS

Master Psychologie - S3MA160011052-010854-RT

Master Droit public - S3MA160011055-011133-RT

Master Droit notarial - S3MA160011057-011009-RT

Master Droit privé - S3MA160011059-011022-RT

Master SCI - S3MA160011070-011057-RT

Master MAP - S3MA160011135-011417-RT.